**DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE**

**SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE CEREALIS**

M. Karim Gahbiche, qui détenait directement 702 840 actions et droits de vote représentant 14,38% du capital de la société CEREALIS, a déclaré avoir franchi à la Hausse, le 29 Janvier 2015, le seuil de 20% du capital suite à l’acquisition en bourse de 400 155 actions et droits de vote, représentant 8,18% du capital de la société.

Les objectifs visés par le déclarant au cours des douze prochains mois sont les suivants :

* Poursuivre l’acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
* Poursuivre la cession des actions ou des droits de vote lui appartenant,
* Pas d’autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 06 Fevrier 2015 par AXIS CAPITAL BOURSE, intermédiaire en Bourse.